



Vendredi 27 juin 2025

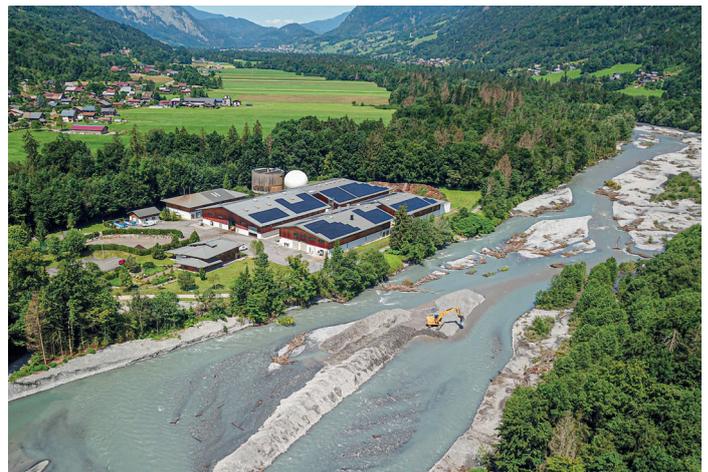
Eau et Assainissement

Suite aux votes des communes, la Communauté de Communes poursuit la procédure de transfert des compétences au 1^{er} janvier 2026

C'est une petite révolution qui se prépare à l'échelle du territoire ; elle nécessite d'ailleurs - et toujours - d'intenses réflexions, d'études et de travaux communs entre élus, techniciens et juristes. A partir du 1^{er} janvier 2026, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre prendra en charge l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement collectif à l'échelle des huit communes du territoire.

« Historiquement, cette gestion relève des communes de la vallée, regroupées ou non en syndicat intercommunal, qui accomplissent un travail remarquable dans ce domaine », souligne **Stéphane Bouvet**, président de la Communauté de Communes. L'exercice de ces compétences à l'échelle intercommunale doit permettre de « **mutualiser les moyens techniques et financiers** nécessaires à une meilleure maîtrise des réseaux d'eau potable et d'assainissement ». En outre, il permettra de garantir une **meilleure assise financière**, « tout en ouvrant la voie à une **approche globale de la gestion de la ressource en eau**, si précieuse sur notre territoire ».

La Communauté de Communes tient à rassurer les habitants du territoire, « il s'agit d'un transfert mûrement réfléchi et préparé dans un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement, les élus communautaires ayant en effet opté pour une organisation stable et progressive, notamment pour **conserver l'expertise, la connaissance et la réactivité des structures et services gestionnaires** », indique le président de la Communauté de Communes.



Station d'épuration à Morillon gérée par le Syndicat intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG)

À la suite de l'**avis favorable rendu par les élus communautaires lors du conseil du 9 avril 2025** (14 pour, 9 contre), les conseils municipaux de la vallée avaient à délibérer (dans les trois mois) sur le transfert ou non des compétences. Si la question a donné lieu à de larges discussions entre les élus sur les tenants et aboutissants d'un tel transfert, **les assemblées délibérantes ont donné leur « feu vert » à la majorité qualifiée ; six communes ont voté pour le transfert** (Châtillon-sur-Cluses, Mieussy, La Rivière-Enverse, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix), **deux communes contre** (Morillon et Samoëns).

La Communauté de Communes a opté pour une organisation stable et progressive

Si la décision des communes doit encore être entérinée officiellement par les services de la Préfecture, **le travail mené collectivement sur les modalités de transfert des compétences « Eau et Assainissement » peut ainsi continuer.** Concrètement, le personnel, les installations, équipements et contrats affectés aux services d'eau et d'assainissement seront transférés à la Communauté de Communes à partir du 1^{er} janvier 2026. Quant à l'évolution du prix de l'eau, principale question des usagers, « **les objectifs sont clairs : un tarif maîtrisé, identique à l'échelle de la vallée à l'horizon 2033 pour la redevance eau potable et 2036 pour la redevance assainissement, en adéquation avec une harmonisation des modes de gestion à l'échelle des huit communes du territoire** », conclut le président de la Communauté de Communes.



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/